

## Communication concernant la disponibilité des réseaux de communications électroniques pour les évaluations à distance des établissements d'enseignement belges

Le Conseil national de Sécurité a décidé que les écoles pouvaient reprendre les cours à partir du 18 mai 2020, mais de manière limitée. Pour les universités, c'était déjà le cas. Il s'agit d'une étape importante pour l'enseignement en Belgique et pour les élèves.

Les écoles et les universités évalueront leurs élèves et étudiants pour voir si la matière de l'année scolaire écoulée a été assimilée et si les élèves et étudiants sont prêts à entamer l'année scolaire suivante.

Compte tenu des mesures encore en vigueur pour lutter contre la propagation du virus Covid-19 et pour renforcer les gestes barrières (distanciation sociale, mesures de désinfection des mains, port de masques buccaux...) qui y contribuent, de nombreuses écoles et universités évalueront leurs élèves et étudiants à distance. Les réseaux de communications électroniques sont essentiels à cet égard.

Ces évaluations à distance sont prévues du 11 mai au 11 juillet 2020, du lundi au samedi, en journée, de 8 heures à 21 heures. (08:00 -> 21:00)

Jusqu'à 20 000 sessions d'examens réparties sur les établissements d'enseignement belges peuvent avoir lieu parallèlement.

Le pic des évaluations est prévu dans la première et la deuxième semaine du mois de juin.

Les évaluations à distance utiliseront pour la plupart des applications disponibles dans le commerce, souvent via des plateformes informatiques accessibles à distance, telles que : Blackboard, Microsoft Teams, Skype, Canvas, Google Meet, Moodle...

Il est très probable que cela entraînera une augmentation du trafic en provenance et à destination du BNIX ou des établissements d'enseignement ou des plateformes informatiques utilisées pour l'évaluation à distance ou une combinaison de ces éléments.

Belnet, le réseau belge qui connecte les établissements d'enseignement supérieur et universitaire et les administrations publiques utilise le BNIX pour optimiser l'échange de données entre les différents fournisseurs d'accès à l'internet en Belgique

L'on s'attend à ce que le trafic entre les réseaux de communications électroniques par lesquels ce trafic transite augmente.

L'IBPT demande donc à tous les opérateurs, en ce qui concerne leur propre réseau de communications électroniques :

1. d'évaluer l'impact éventuel sur la largeur de bande actuelle et la largeur de bande qui pourrait être nécessaire ; de prendre, le cas échéant, des mesures afin de pouvoir faire face au trafic attendu ;
2. en ce qui concerne les interventions :
  - a) d'éviter ou au moins de limiter celles sur le réseau cœur susceptibles d'avoir un impact, même temporaire, sur la capacité et la disponibilité du réseau pendant cette période ;
  - b) d'éviter ou au moins de limiter celles qui ont un impact simultanément sur la capacité et la disponibilité du réseau d'accès fixe et mobile des ménages pendant cette période.
1. de vérifier les mesures prévues dans le plan de continuité et les adapter le cas échéant ;
2. de tester les connexions avec les établissements d'enseignement qui y sont reliés.